

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

NOTE DE PRESENTATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2021

Résultat 2021 :

L'excédent de fonctionnement 2021 cumulé s'établit à 20 817,49 €. Pour mémoire, l'excédent de fonctionnement 2020 cumulé s'élevait à 21 874,03 €.

Nous constatons donc un déficit de 1 056,54 € pour l'exercice comptable 2021.

Le C.C.A.S. a accordé 4 865,66 € d'aides en 2021:

- aides à la restauration scolaire : 1 218,60 € (480,93 € en 2020)
- autres secours : 528,08 € (3 520,12 € en 2020)
- épicerie solidaire : 3 118,98 € (5 999,69 € en 2020), diminution qui s'explique par la reprise de la gestion par le Ressort depuis le 1^{er} avril 2021.

Les subventions accordées aux associations caritatives ont représenté 46,01 % des dépenses de fonctionnement (15 512 €).

Les recettes proviennent nécessairement de la subvention municipale, de la reprise de l'excédent, de la part du C.C.A.S. sur les ventes de concessions (1/3 du montant), de la participation des communes extérieures au titre de l'épicerie solidaire ainsi que des quêtes de mariage et parrainage civil.

Evolution des dépenses réelles de fonctionnement et du besoin de financement annuel :

	2019*	2020*	2021*	2022**
Dépenses réelles	32 427,60 €	28 428,26 €	33 713,69 €	53 317,49 €
Evolution année n/n-1	-0,41%	-12%	+19%	+ 58%

*réalisé

** prévisionnel

L'évolution des dépenses réelles est difficile à évaluer étant donné qu'elle dépend de la situation sociale des administrés de la commune.

Objectifs et nouveautés 2022 :

- La loi oblige, au travers de son décret du 23 juin 2016, à procéder à une analyse des besoins sociaux dans le courant de l'année qui suit le renouvellement du Conseil d'Administration. Cette étude qui a pour but de constater les besoins réels de la population saint-romanaises en difficulté (familles, jeunes, personnes âgées et handicapées) avait été budgétée l'an passé pour un montant de 10 000 € TTC mais n'a pas été réalisée sur l'exercice.

Après analyse des offres réceptionnées, le CCAS a décidé de mandater la société COMPAS pour la réalisation cette étude dont le coût total s'élève à 10 710 € TTC. Son lancement est prévu à partir de la mi-mai 2022. Il est donc proposé d'inscrire des crédits à hauteur de 10 710 € au titre du budget 2022.

- Lors de sa séance du 9 septembre 2021, le CCAS a décidé d'augmenter de 2 € la participation mensuelle des communes extérieures adhérant à l'épicerie solidaire. Cette dernière passera donc de 12 € à 14 € par bénéficiaire dès lors que toutes les communes concernées auront délibéré dans ce sens.